

Saint-Claude : Acquisitions de matériels de cuisine pour la caisse des écoles

ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP

31 mars 2022

1-Nom et adresse de l'acheteur public

Correspondant : Service des marchés publics et assurance, Ville de Saint-Claude, Avenue Maréchal Foch, 97120 Saint-Claude, tél. : 05 90 80 00 16, télécopieur : 05 90 80 14 54, adresse internet : <http://www.ville-saintclaud.fr>, courriel : marches.publics@ville-saintclaud.fr, adresse internet du profil acheteur : <http://www.eguadeloupe.com>

2- Objet du marché : " **ACQUISITIONS DE MATERIELS DE CUISINE POUR LA CAISSE DES ECOLES DE SAINT-CLAUDE**".

3-Caractéristiques principales :

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L 2120-1 2°), L 2123 - 1 1°) et R 2123-1 1°) du code de la commande publique. Et alloti, en application des articles L 2113 - 10 et R 2113-1 du code de la commande publique. Les variantes ne sont pas autorisées.

Il se décompose comme suit :

Lot 01 Gros matériels de cuisine

Lot 02 Petits matériels de cuisine

4-Durée du marché et délais d'exécution :

Le marché prendra effet dès sa notification au titulaire.

Les délais d'exécution seront conformes à ceux indiqués dans l'acte d'engagement.

5-Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les prestations sont financées sur le budget propre de la caisse des écoles. Le paiement sera conforme aux règles de la comptabilité publique et des articles L 2192 -10, R2192-10 et R 2192-12 du code de la commande publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Aucune demande de paiement ne peut être transmise avant réalisation des prestations.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance, ils doivent le préciser à de l'acte d'engagement du lot soumissionné.

Outre la pénalité forfaitaire par facture en retard dont le montant est fixé par voie règlementaire, le retard de paiement donnera lieu à des intérêts moratoires à la charge de la collectivité au taux de la Banque Centrale Européenne, augmenté de huit points tel que défini par les dispositions des articles L 2192-13 et R 2192-31 du code de la commande publique. Le taux applicable est celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

6-Documents à produire obligatoirement par le candidat, pour soumissionner :

Ceux énoncés dans le règlement de la consultation pour la candidature et l'offre.

7- Date limite de réception des offres : Le Mardi 26 Avril 2022 à 12H00

8-Modalités de retrait du dossier de consultation :

- Téléchargeable directement sur la plate-forme suivante : www.eguadeloupe.com

9-Transmission des plis :

La transmission se fera obligatoirement de façon dématérialisée conformément aux dispositions du règlement de la consultation et en

application des articles L 2132-2 et R 2132-7 du code de la commande publique. Les plis ne peuvent être transmis sous un support physique qu'en qualité de copie de sauvegarde.

10-Présentation et jugement des candidatures des offres :

Conforme aux dispositions du règlement de la consultation.

11- Critères intervenant pour la sélection des offres :

1) Prix : 60 %

2) Qualité : 40 %

Les offres seront évaluées conformément aux indications du règlement de la consultation.

12- Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/03/2022

13- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Guadeloupe – Quartier d'Orléans, Allée Maurice Micaux, 97100 – Basse-Terre, Tél. : 05 90 81 45 38, télécopieur : 05 90 81 96 70, courriel : greffe.ta.basseterre@juradm.fr , adresse internet : <http://www.basse-terre.tribunal-administratif.fr> .

14- Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Guadeloupe – Quartier d'Orléans, Allée Maurice Micaux, – 97100 Basse-Terre, Tél. : 05 90 81 45 38, télécopieur : 05 90 81 96 70, courriel : greffe.ta.basseterre@juradm.fr , adresse internet : <http://basse-terre.tribunal-administratif.fr>.